



Dois je payer de la plus value ou pas?

Par **hasvictoria80**, le **04/11/2013** à **00:16**

Bonjour,avec ma compagne nous avons acheté un terrain à son nom en janvier,d?pos? une demande de permis de construire qui a ?t? accept? mais pour des raisons de sant?,nous avons du l'annuler et devons même revendre le terrain et devons changer de r?gion. Notre question est si nous le revendons plus cher que le prix que nous l'avons achet?,aurons nous de la plus value à payer sur la différence entre le prix d'achat et le prix de la revente,sachant que c'est un terrain entièrement viabilis?(eau,gaz,électricité,tout à l'égout) mais nous n'avons jamais vécu dessus ,nous vivons en caravane et somme heberg? à titre gratuit chez ses parents,nous n'avons aucun autre bien immobilier à par ce terrain que nous devons revendre et qui était aussi notre premier bien et achat immobilier.D'apres un mandataire immobilier je peux revendre mon terrain beaucoup plus cher que je l'ai achet? et vu que c'est mon seul et unique bien immobilier vu que je suis heberg? à titre gratuit à une autre adresse que notre terrain je n'aurai pas a payer de plus value si je le revend plus cher et une autre personne m'a dit que vu que c'est mon premier bien immobilier je n'aurais pas de plus value,et d'autre me disent que j'aurais quand même de la plus value à payer qui a raison? Aidez nous merci

Par **Legalacte**, le **04/11/2013** à **10:36**

Bonjour,

A partir du moment ou ce bien immobilier n'est pas votre résidence principal, vous êtes assujetti à la taxation sur les plus values.

Par **hasvictoria80**, le **05/11/2013** à **09:25**

C'est mon seul bien donc logiquement ma seule résidence principale vu que je vi en caravane je peux la placer dessus et cela devient vraiment ma résidence principale non?